

# Informations importantes

---

## Inscription aux concours

Eduter-CNPR vous offre la possibilité **de vous préparer** à certains concours. Avant votre inscription à une préparation, vous devez vous adresser aux services compétents du ministère concerné ou de l'organisme habilité. Ils vous renseigneront sur les conditions d'accès, les diplômes demandés, l'ouverture et les dates des concours et vous adresseront la notice et le dossier d'inscription. Toutes les démarches administratives liées à votre inscription au concours relèvent de votre responsabilité.

## Modifications des dates et des programmes des concours

Le calendrier, les programmes, l'ouverture d'un concours  
et l'acceptation de votre inscription au concours peuvent être modifiés.

En conséquence, bien qu'Eduter-CNPR s'efforce d'apporter un service de la meilleure qualité possible, il ne peut être tenu pour responsable :

- des décalages entre la préparation que nous proposons et le programme du concours, si ce dernier est modifié en cours de préparation,
- des retards ou ruptures de fournitures de certains livrets, en cas d'inscriptions en cours d'année, notamment dans les délais rapprochés de dates des concours.

## Les conditions d'accès

Les conditions d'inscription sont parfois vérifiées a posteriori par les organisateurs, même suite à une admissibilité.

Nous vous encourageons fortement à les vérifier auprès du bureau compétent du ministère concerné.

## Les offres complémentaires sur les préparations de concours

### ■ Une préparation à la carte

Pour chaque préparation de concours décrite dans ce catalogue, vous avez la possibilité de souscrire seulement à la préparation d'une ou plusieurs épreuves. Pour certains concours, vous avez même la possibilité de demander seulement un jeu de devoirs supplémentaire.

### ■ Vous faire accompagner

Si vous éprouvez la nécessité d'un encadrement méthodologique (aide à la construction d'un emploi du temps, point ponctuel sur l'avancement du travail...), Eduter-CNPR peut rechercher un établissement partenaire proche de chez vous.

### ■ Vous préparez un concours non mentionné dans cette documentation

Eduter-CNPR peut construire une préparation spécifique au concours que vous envisagez. Contactez-nous.

## Tarifs pour la préparation

Consultez les tarifs à jour sur [www.eduter-cnpr.fr](http://www.eduter-cnpr.fr)

# Fonction publique

## Concours externe et interne d'agent technique de l'environnement



Catégorie C

### Activité professionnelle

Les agents participent aux missions techniques et de police de l'environnement dévolues aux établissements et aux services dans lesquels ils sont affectés, dans le domaine de la protection de la faune, de la flore, de la chasse, de la pêche en eau douce et de la protection des espaces naturels. Ils exercent notamment les missions qui leur sont prescrites par la loi en matière de police de l'eau, de la pêche, de la nature et de la chasse.

Ils mènent et coordonnent des actions de surveillance, de gestion, d'aménagement et de mise en valeur du patrimoine naturel. Ils sont chargés d'assurer la collecte des données et la réalisation d'études sur l'état des espèces des milieux naturels ; ils organisent et participent à des actions d'accueil, de pédagogie et d'information auprès du public. Ils peuvent être appelés à participer à des plans ou des opérations de secours.

### Formation

**Cours dispensés :** français, mathématiques, sciences de la vie et de la terre, cartographie et conseils pour l'entretien avec le jury.

Selon une progression guidée, la préparation au concours comporte :

- des activités de compréhension, de mémorisation et d'application pratique portant sur le programme du concours (livrets de formation, complétés si nécessaire par des ouvrages du commerce),
- des devoirs d'application ciblés sur les épreuves des concours.

### Période d'inscription à la préparation

Les inscriptions à la préparation sont ouvertes toute l'année. Toutefois, pour une préparation optimale, nous conseillons 6 mois de préparation.

### Concours

#### Programme\*

Épreuves	Coef.	Durée
<b>Épreuves écrites d'admissibilité</b>		
1. Français : rédaction administrative (concours interne) résumé de texte (concours externe)	1	2 heures
2. Mathématiques : QCM	1	2 heures
3. Sciences de la vie et de la terre : QCM	2	1 heure
<b>Épreuves orales d'admission</b>		
1. Épreuves physiques : natation et endurance	2	
2. Épreuve d'observation et d'interprétation et lecture de carte	2	2 heures
3. Entretien avec le jury	6	30 min

#### Conditions d'accès\* au concours

Le **concours externe** est ouvert aux candidats âgés de dix-huit ans au moins et titulaires d'un diplôme de niveau V ou d'une qualification reconnue équivalente.

Le **concours interne** est ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de l'État et justifiant d'une année de service public au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours.

Pour se présenter au concours, les candidats doivent être titulaires du permis de conduire (catégorie B) et d'un diplôme de natation reconnu, attestant de l'aptitude à parcourir au moins 50 mètres à la nage.

\* Ces informations sont données à titre indicatif, vous devez demander la notice du concours au bureau des examens et des concours : Ministère chargé de l'Écologie, 92055 La Défense cedex - Tél. : 01 40 81 21 22 - [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr).

# Fonction publique

## Concours externe de technicien de l'environnement



Catégorie B

### Concours interne

Eduter-Cnpr peut préparer les candidats à certaines épreuves du concours interne par l'intermédiaire d'une formation personnalisée. Référez-vous à la fiche « Formations à la carte » de cette documentation.

### Activité professionnelle

Les techniciens participent aux missions techniques et de police de l'environnement dévolues aux établissements et aux services dans lesquels ils sont affectés, dans le domaine de la protection de la faune, de la flore, de la chasse, de la pêche en eau douce et de la protection des espaces naturels. Ils exercent notamment les missions qui leur sont prescrites par la loi en matière de police de l'eau, de la pêche, de la nature et de la chasse.

Ils mènent et coordonnent des actions de surveillance, de gestion, d'aménagement et de mise en valeur du patrimoine naturel. Ils sont chargés d'assurer la collecte des données et la réalisation d'études sur l'état des espèces des milieux naturels ; ils organisent et participent à des actions d'accueil, de pédagogie et d'information auprès du public. Ils peuvent être appelés à participer à des plans ou des opérations de secours.

Ils assurent l'encadrement des agents placés sous leur autorité.

### Formation

**Cours dispensés** : français, mathématiques, sciences de la vie et de la terre, géographie, cartographie et conseils pour l'entretien avec le jury.

Selon une progression guidée, la préparation au concours comporte :

- des activités de compréhension, de mémorisation et d'application pratique portant sur le programme du concours (livrets de formation, complétés si nécessaire par des ouvrages du commerce),
- des devoirs d'application ciblés sur les épreuves des concours.

### Période d'inscription à la préparation

Les inscriptions à la préparation sont ouvertes toute l'année. Toutefois, pour une préparation optimale, nous conseillons 6 mois de préparation.

## Concours

### Programme\*

Épreuves	Coef.	Durée
<b>Épreuves écrites d'admissibilité</b>		
1. Français : rédaction ou commentaire de texte	2	3 heures
2. Mathématiques : QCM	1	2 heures
3. Sciences de la vie et de la terre : QCM	2	2 heures
4. Géographie et organisation politique et administrative de la France : QCM	1	1 heure
<b>Épreuves orales d'admission</b>		
1. Épreuves physiques : natation et endurance	2	
2. Épreuve d'observation et d'interprétation et lecture de carte	2	2 heures
3. Entretien avec le jury	7	30 min

### Conditions d'accès\* au concours

Le **concours externe** est ouvert aux candidats titulaires au moins du baccalauréat ou d'un diplôme classé de niveau IV ou d'une qualification reconnue équivalente.

Pour se présenter au concours, les candidats doivent être titulaires du permis de conduire (catégorie B) et d'un diplôme de natation reconnu, attestant de l'aptitude à parcourir au moins 50 mètres à la nage.

\* Ces informations sont données à titre indicatif, vous devez demander la notice du concours au bureau des examens et des concours :  
Ministère chargé de l'Écologie, 92055 La Défense cedex - Tél. : 01 40 81 21 22 - [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

# Fonction publique

## Concours externe de technicien supérieur des services du ministère chargé de l'agriculture



Catégorie B

Spécialités : - techniques agricoles  
- travaux forestiers



- génie rural  
- vétérinaire



Suite à la réforme des statuts des techniciens supérieurs, des modifications sont en cours.

Pour une information actualisée contactez-nous.

### Activité professionnelle

Les techniciens supérieurs des services participent à toutes les tâches techniques et économiques qui incombent aux divers services dans lesquels elles peuvent être effectuées, sous l'autorité des fonctionnaires de catégorie A.

Ils peuvent être chargés de fonction d'encadrement, de formation professionnelle et de recherche, de fonctions informatiques.

Ils peuvent exercer la fonction d'adjoint à un chef de service.

### Formation

**Cours dispensés** suivant les spécialités : français, mathématiques, sciences de la vie, biologie-écologie, physique et conseils pour l'entretien avec le jury.

Selon une progression guidée, la préparation au concours comporte :

- des activités de compréhension, de mémorisation et d'application pratique portant sur le programme du concours (livrets de cours, complétés si nécessaire par des ouvrages du commerce),
- des devoirs d'application ciblés sur les épreuves des concours.

### Durée de la préparation

Pour une préparation optimale, nous conseillons une préparation sur une période minimale de 6 mois.

## Concours

### Programme\*

Épreuves	Coef.	Durée
<b>Épreuves écrites d'admissibilité</b>		
1 <sup>re</sup> épreuve commune à toutes les spécialités : synthèse de documents	3	3 heures
2 <sup>e</sup> épreuve organisée par spécialité : Génie Rural, Travaux Forestiers et Techniques Agricoles : mathématiques Vétérinaire : science de la vie	3 ou 4	3 ou 4 heures
<b>Épreuves orales d'admission</b>		
1 <sup>re</sup> épreuve commune à l'ensemble des spécialités : entretien avec le jury	4	30 min
2 <sup>e</sup> épreuve organisée par spécialité : interrogation sur un sujet tiré au sort Techniques Agricoles : biologie-écologie ou économie générale Travaux Forestiers : biologie-écologie Génie Rural : physique Vétérinaire : mathématiques	2 ou 3	Préparation : 20 min Interrogation : 20 min

### Conditions d'accès\* au concours

Les candidats au concours externe doivent être titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué de niveau IV.

\*Ces informations sont données à titre indicatif, vous devez demander la notice du concours au bureau des examens et des concours :

Ministère chargé de l'Agriculture, Secrétariat général, Service RH, 78 rue de Varenne, 75349 PARIS SP 07

Tél. : 01 49 55 53 99 - [www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr) Voir « Préparation aux concours : informations importantes »

# Fonction publique

## Concours externe de Technicien opérationnel de l'ONF



Catégorie B

### Activité professionnelle

Les techniciens opérationnels de l'Office National des Forêts sont chargés de la gestion durable et patrimoniale des forêts relevant du régime forestier. Leurs missions sont très diverses et, parmi les opérations sylvicoles, ils participent à :

- l'élaboration et la mise en œuvre des documents de planification forestière à moyen terme (les aménagements),
- la préparation et la réalisation des travaux en forêt (certains encadrent des ouvriers forestiers en tant que conducteurs de travaux),
- la récolte et la commercialisation des bois et des produits forestiers,
- des missions d'intérêt général comme la défense des forêts contre l'incendie, l'observation de la santé des forêts, la prévention des risques naturels,
- la recherche et la mise en œuvre des activités conventionnelles dans le secteur concurrentiel (travaux forestiers, travaux récréatifs, arbre en ville, etc.).

Ce poste requiert, outre la technicité en matière de gestion des milieux naturels, une forte autonomie (les postes sont souvent isolés dans le milieu rural), une capacité à travailler en équipe et des qualités de communication pour présenter les produits et services de l'Office National des Forêts à ses partenaires et clients.

### Formation

**Cours dispensés** : français, biologie-écologie, environnement socio-économique de la forêt et conseils pour l'entretien et la conversation avec le jury.

Selon une progression guidée, la préparation au concours comporte :

- des activités de compréhension, de mémorisation et d'application pratique portant sur le programme du concours (livrets de formation, complétés si nécessaire par des ouvrages de librairie),
- des devoirs d'application ciblés sur les épreuves du concours.

### Période d'inscription à la préparation

L'organisation et/ou les dates des concours étant généralement communiquées très tardivement par l'ONF, la préparation au concours débute en septembre. Les candidats peuvent s'inscrire lorsqu'ils le souhaitent à partir de cette date.

### Concours

#### Programme\*

Épreuves	Coef.	Durée
<b>Épreuves écrites d'admissibilité</b>		
1. Épreuve de composition française ou de résumé de documents	4	3 heures
2. QCM/QRC – biologie/écologie et environnement socio-économique de la forêt	3	2 heures
<b>Épreuves orales d'admission</b>		
1. Entretien avec le jury, à partir d'un dossier technique tiré au sort.	3	Préparation : 20 min Interrogation : 20 min
2. Conversation avec le jury, à partir d'un texte suivi de questions.	5	Préparation : 20 min Interrogation : 20 min
3. Test d'aptitude physique	1	

#### Conditions d'accès\* au concours

Le concours externe est ouvert sans limite d'âge aux personnes possédant un diplôme forestier :

- baccalauréat professionnel gestion et conduite des chantiers forestiers,
- brevet de technicien, option aménagement de l'espace, spécialité gestion et conduite des chantiers forestiers,
- brevet de technicien supérieur agricole, option gestion forestière,
- brevet de technicien supérieur agricole, option technico-commerciale en produits d'origine forestière,
- diplôme délivré dans un des États membres de l'Union Européenne et dont l'assimilation avec les diplômes nationaux précités aura été reconnue par la commission spécialisée.

\* Ces informations sont données à titre indicatif, vous devez demander la notice du concours au bureau des examens et des concours de l'ONF :  
Office National des Forêts - Bureau des examens et des concours - 2 avenue de Saint-Mandé, 75570 Paris cedex 12  
Tél. : 01 40 19 58 54 - www.onf.fr

# Fonction publique

## Concours externe de technicien supérieur de l'ONF



Catégorie B

### Activité professionnelle

Les lauréats du concours deviennent techniciens supérieurs forestiers au sein de l'ONF. Ils encadrent une équipe de terrain ou effectuent des missions spécialisées.

Le technicien supérieur de l'ONF peut accéder :

- au grade de technicien principal après 5 années minimum de services effectifs ;
- au grade de chef technicien après 8 années minimum en qualité de technicien principal ;
- au corps des ingénieurs des Travaux des Eaux et Forêts, soit par concours interne, soit par inscription sur liste d'aptitude, soit par examen professionnel.

### Formation

**Cours dispensés :** culture générale, mathématiques, biologie-écologie, sciences de la vie et de la terre et conseils pour l'entretien avec le jury.

Selon une progression guidée, la préparation au concours comporte :

- des activités de compréhension, de mémorisation et d'application pratique portant sur le programme du concours (livrets de formation, complétés si nécessaire par des ouvrages de librairie),
- des devoirs d'application ciblés sur les épreuves du concours.

### Période d'inscription à la préparation

L'organisation et/ou les dates des concours étant généralement communiquées très tardivement par l'ONF, la préparation au concours débute en septembre. Les candidats peuvent s'inscrire lorsqu'ils le souhaitent à partir de cette date.

## Concours

### Programme\*

Épreuves	Coef.	Durée
<b>Épreuves écrites d'admissibilité</b>		
1. QCM et/ou QRC – Culture générale	3	2 heures
2. QCM/QRC – une matière au choix parmi : Mathématiques Biologie - écologie Sciences de la vie et de la terre	3	2 heures
<b>Épreuves orales d'admission</b>		
1. Entretien avec le jury, éventuellement à partir d'un texte de portée générale.	4	Préparation : 30 min Interrogation : 30 min
2. Interrogation par le jury sur un sujet tiré au sort portant au choix sur : Biologie - écologie, Sciences de la vie et de la terre. <i>La même matière ne peut être choisie à l'écrit et à l'oral</i>	2	Préparation : 20 min Interrogation : 20 min

### Conditions d'accès\* au concours

Le concours externe pour l'accès au corps de technicien supérieur de l'Office National des Forêts est ouvert aux candidats titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme homologué de niveau IV.

\* Ces informations sont données à titre indicatif, vous devez demander la notice du concours au bureau des examens et des concours de l'ONF :  
Office National des Forêts - Bureau des examens et des concours - 2 avenue de Saint-Mandé, 75570 Paris cedex 12  
Tél. : 01 40 19 58 54 - www.onf.fr.

Voir « Préparation aux concours : informations importantes »